

# L'AVENIR DE LA PROFESSION AU CŒUR DU 15<sup>ÈME</sup> CONGRÈS DE L'ACE : LE DÉPASSEMENT DANS LA QUALITÉ DU SERVICE À RENDRE

*Concurrence, compétence, performance, excellence... des concepts clés pour la profession d'Avocats conseils, représentée par son syndicat l'ACE (Association des Avocats Conseils d'Entreprises) qui entend déployer tous ses atouts pour satisfaire le besoin de droit des entreprises*

L'ACE, née il y a quinze ans de la fusion de l'ANCJ et de l'ACAVI, a tenu son quinzième Congrès à Deauville, du 8 au 10 novembre derniers, sous la présidence de Jack Demaison, Président du Conseil Régional de Paris, sur le thème : « *De la Compétence à l'Excellence* » (1). Un thème ambitieux qui s'impose selon Pierre Berger, Rapporteur général du Congrès : dans un contexte concurrentiel mondial exacerbé par l'intervention d'autres professionnels, « *c'est l'expérience, la technique et la pratique qui permettent aux Avocats conseils de se démarquer en intégrant la dimension internationale* » (2). De la compétence à l'excellence : un mot d'ordre auquel se sont ralliés en personne le Maire de Deauville et les Bâtonniers de Rouen et de Caen. L'inauguration de ce quinzième Congrès a également été marquée par la présence de Paul-Albert Iweins, Président du Conseil National des Barreaux (CNB), organisation représentant toute la profession d'Avocat et avec lequel l'ACE s'est toujours fait fort de créer des synergies. Paul-Albert Iweins confirme la contribution extrêmement importante de l'ACE au CNB. Un soutien d'autant plus précieux au moment où les risques quant à l'unité de la profession sont particulièrement perceptibles, notamment avec la paupérisation du judiciaire. Plus généralement, sur les questions fondamentales qui touchent à l'organisation de la profession, Paul-Albert Iweins constate avec regret que la profession « *piétine* ». Ainsi en



15<sup>ème</sup> anniversaire de l'ACE

va-t-il notamment de la rémunération de l'aide juridictionnelle, sur laquelle il n'existe pas encore de consensus mais pour laquelle l'ACE a bien voulu contribuer au débat, quand bien même la question la concerne moins. Surtout, le Président du CNB déplore que la profession ne dépasse pas suffisamment ses problèmes immédiats pour se rendre compte des dangers de son environnement : « *on aime mener les combats mais nous devons faire attention à notre influence et à notre capacité à attirer les meilleurs...on attire les jeunes mais on ne sait pas les garder* ». A cet égard, Paul-Albert Iweins n'hésite pas à évoquer le « *défi de la formation* » à venir, considérant que la formation universitaire, qui fait encore du droit fiscal et du droit public des « *sous-droits* », « *nous formate un avenir inadapté aux standards européens* ». Dans tous les cas, déclare le Président du CNB, « *si nous voulons survivre, il faut ouvrir la profession et j'ai l'ambition d'ouvrir les frontières avant la fin de mon mandat* » (3).

Le message est clair : la profession doit disposer de moyens suffisants pour exercer normalement son rôle dans toutes les branches d'activité de la société. Un état d'esprit que l'ACE-JA, la Section jeune de l'Association, a d'ores et déjà intégré dans son action.

SB

1) Hervé Novelli, Secrétaire d'Etat auprès des PME et des professions libérales, a rappelé dans un message vidéo toute l'importance qu'il accordait aux Avocats conseils d'entreprise, saluant en particulier leur « *contribution éminente* » aux groupes de travail mis en place par le gouvernement, dans le cadre de la mission de simplification de l'environnement des entreprises.

2) Fleuron de l'association, la Section internationale, présidée par Christian Connor, multiplie l'organisation conjointe de séminaires avec les confrères

allemands, espagnoles et bientôt italiens. Cette Section est aussi à l'origine de la création de l'Institut Français des Experts Juristes Internationaux (IFEJI), désormais fort d'une trentaine de membres, pour promouvoir l'expertise internationale des avocats français.

3) Le Président du CNB évoque à ce titre le statut d'avocat d'entreprise et le rapprochement des professions d'avocat et de conseil en propriété industrielle (voir sur ce dernier point p 8).

## L'ACE-JA EN QUÊTE DU JURIS STRATÈGE FÉDÉRATEUR

Pour satisfaire à l'exigence d'excellence, l'ACE-JA n'est pas en reste, loin s'en faut. Elle en sera même une des têtes de proue selon sa Présidente Bénédicte Bury qui a lancé un message d'optimisme à l'occasion du cinquième anniversaire de la Section des jeunes Avocats. Sensible aux travaux entrepris par le CNB sur le renouvellement de la profession (voir *Journal des Sociétés* n° 37, novembre 2006, p 11 et n°48, novembre 2007, p 7), Bénédicte Bury rappelle que « *la profession est à un moment charnière où l'offre est encore abondante par rapport au nombre et à la qualité des emplois proposés, tout en sachant que cette situation ne devrait pas perdurer* ». Elle devrait même s'inverser dans les années à venir. Selon la jeune Présidente, le renouvellement de la profession est indissociable de la recherche de l'**excellence** mais encore faut-il bien s'entendre sur le terme. Il ne s'agit pas de rechercher la réussite instantanée ni la performance rapide. Est excellent, au sens premier et étymologique du terme, « *celui qui surpasse, résiste dans le temps et l'emporte durablement sur les autres* », comme le rappelle Bénédicte Bury. En fait, l'excellence est à rechercher dans les avantages concurrentiels forts et légitimes des entreprises d'avocats, pareils avantages concurrentiels devant être cultivés. A ce titre, l'ACE-JA n'a pas attendu son cinquième anniversaire pour sensibiliser la profession aux vertus du management : « *une discipline à laquelle nous nous formons et qui a été validée, à notre*

*demande, au titre de la formation continue par le CNB (...)* car entre l'identité sociale et l'identité individuelle apparaît une identité organisationnelle, source à exploiter par l'entreprise proposant un projet de réalisation personnelle ». Il apparaît de moins en moins utopique de vouloir concilier la performance économique, l'éthique, les valeurs de l'entreprise et l'équilibre psychologique des individus qui peut en découler. L'Edhec ne s'y est pas trompée en menant, à travers son Pôle Excellence, des travaux sur la transformation de la **performance juridique** des entreprises en avantage concurrentiel, la performance juridique n'étant pas entendue comme le coût du service juridique mais comme la capacité de l'entreprise à gérer les risques et opportunités liés à la stratégie. Et l'ACE-JA a décidé de s'associer à ces travaux car, souligne Bénédicte Bury, l'idée est d'« *exceller dans le maîtrise du droit comme outil de gestion juridique des risques (et non de gestion des risques juridiques), support de la stratégie* ». Cela, précise encore la Présidente de la Section des jeunes Avocats, « *pour améliorer la qualité et la valorisation de notre intervention, ouverte à d'autres champs disciplinaires, tels que la stratégie et l'économie, pour une nouvelle approche des relations entre l'entreprise et le droit et entre professionnels du droit et les autres professionnels* ».

SB